

CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 19 octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/10/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Déborah DUBUIS (pouvoir Myriam COUTANCEAU), Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Guy NOGRET (pouvoir Jean-Jacques GROLLEAU).

Mr MICHONNEAU Thomas a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 14 SEPTEMBRE 2023 est approuvé à l'unanimité.

1° - MAM – Point travaux et devis supplémentaires

Une réunion de chantier a eu lieu mercredi à 14h. Les entreprises Aiguillon, Jannièrre et Clochard étaient présentes ainsi que BT CONSEIL, Mr Le Maire et Mme SAUVETRE. La semaine dernière, un problème est apparu. Le charpentier a mis en avant un problème de linteau qui se trouve trop haut et qui ne permet pas la pose des fermettes. Le devis de 1.525,50 € de l'entreprise Philippe Jannièrre, pour la modification, est validé par l'ensemble du Conseil Municipal.

De plus, des économies sont réalisées sur la partie maçonnerie pour la somme de 3.141,86 € et sur la partie chape et revêtement de sol 1.842,50 €. Cela représente un total de 4.984,36 €.

2° - Zonage Energies renouvelables loi 2023-175

Des ateliers EnR se sont tenus début septembre et octobre afin de prédéfinir des zones d'accélération ou d'exclusion pour plusieurs filières énergétiques : éoliens, photovoltaïques.

Après présentation de la carte par Jean-Jacques Grolleau, voici les modifications que le Conseil Municipal souhaite apporter :

Accélération Eolien : zone de la Ganerie

Accélération Photovoltaïque : **A ENLEVER** : devant la résidence, et parking de la mairie

Ombrières : **A RAJOUTER** : la Haie, l'Ecochardièrre, la Guérinièrre, la Tamiserie, la Croix Robert, le Fay, la Gousinièrre, la Croisièrre, les Jarzelièrres.

Il y a une réunion publique le 13/11/2023 à Boismé à 18h30.

3° - Point créances irrécouvrables

Une DM pour augmenter les créances éteintes de plus de 3.000€ et de faire une compensation après avec le revenu des immeubles. Tout cela pour éponger des dossiers.

Une DM pour une provision sur créances douteuses de 1.350€.

Le Conseil Municipal valide les deux DM.

Monsieur le maire nous fait l'énumération des cautions non restituées. Cela représente une somme de 2.745 €.

Mr Le Maire propose que les mandats soient annulés. Le Conseil Municipal valide la proposition de Mr Le Maire.

4°- Réparations tracteur Cergos

Messieurs Julien BONNET, Dominique BAUDOUIN et Jean-Jacques GROLLEAU se rendront à la SAVAS à Bressuire pour revoir le devis de 16.668,89 € qui nous a été adressé afin de revoir cela plus en détail.

5° - Exonération temporaire de la taxe foncière en faveur des économies d'énergie

Nous avons été sollicités par des administrés afin de voter une exonération temporaire de la taxe foncière en faveur des économies d'énergie. Après renseignements pris auprès des services fiscaux, il a été expliqué que les exonérations sont prises en charge par celui qui les apporte. Ce serait donc à la commune d'en supporter l'exonération.

Le Conseil Municipal refuse l'exonération temporaire de la taxe foncière en faveur des économies d'énergie à l'unanimité.

6° - Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Beaucoup de communes ont instauré cette taxe. Pour nous il est trop tard, mais il est convenu avec Mr Samson, qu'il participera et qu'il présentera cette taxe au Conseil Municipal de février 2024, avant le vote des budgets. Il expliquera ce qu'il en retourne et ce que cela peut apporter à la commune. Pour mémoire, au dernier recensement il y a 40 logements vacants et 40 résidences secondaires.

7° - Révision prix des prestations à la Résidence Bellevue

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le restaurant La Table de Fred a transmis un courrier informant de la hausse des matières premières, de l'électricité et demandant une revalorisation des tarifs des repas.

Les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les repas, sont :

Repas du midi 10,50 €

Repas du soir 4,50 €

8° - Questions diverses

- Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU, fait lecture de la lettre qu'il va adresser au Conseil de Prud'hommes de Thouars en réponse à sa convocation pour l'affaire opposant la commune à Mme BOCHE.
- Pour ce qui est des Logements Jeunes, il y a un bloc qui se trouve à peine sur la parcelle. Le bout de la maison se trouve au ras du talus du fond. Le bloc va remonter d'au moins 2 mètres sur la parcelle et OG2L va déposer un permis de construire modificatif.

- Les assistantes maternelles ont commencé à recevoir des familles. Une seule assistante a son agrément. Marlène Hodobay n'est toujours pas inscrite et Céline Herisse a fait une 3^{ème} demande d'agrément. Une rencontre va se faire avec les dirigeants de Monosem qui sont intéressés pour avoir une place à la MAM.
- Un logement (privé) va se libérer au 1^{er} novembre à la Résidence Bellevue.
- Elsa BODIN a fait un point sur la consommation d'électricité sur les années 2021, 2022 et 2023. Une baisse significative sur les kwh est observé sur 2023 puisqu'en 2021, 68492 kwh, en 2022, 72277 kwh et jusqu'en septembre 2023, 27169 kwh.
- La loi de transformation de la Fonction publique du 6/08/2019 a introduit l'obligation pour tous les employeurs publics de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction publique. Le CDG79 propose de mettre en place ce dispositif de signalement. Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à ce conventionnement.
- L'imprimerie André Lièvre a adressé son devis pour l'impression des Bulletins Municipaux. Il s'élève à 1.506 € HT pour l'impression de 390 bulletins. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'Imprimerie André Lièvre.
- Concernant la location de salle par l'homme des Bois, pour la diffusion du ¼ de finales de la coupe du Monde de Rugby, le Conseil Municipal décide de ne pas lui facturer la location au vu du peu de personnes présentes.
- Mme Dauge Laëtitia se porte acquéreur de la cellule de refroidissement. Monsieur le maire propose de la vendre pour la somme de 1.100 € TTC (mil cent euros). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la vente de la cellule de refroidissement à Mme Dauge Laëtitia.

Le secrétaire de séance

Thomas MICHONNEAU



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

